
Relevé de décisions de l'Assemblée générale

25 septembre 2020

14h-15h30

AGECA (Paris) et par visioconférence



Emmanuel Rusch, Président, accueille les présents et ouvre l'Assemblée générale à 14h.

A l'ordre du jour :

- 1/ Présentation et vote du rapport moral 2019
- 2/ Rapport d'activités 2019
- 3/ Présentation et vote du rapport financier de l'exercice 2019
- 4/ Motion sur le montant des cotisations 2021

Présentation et vote du rapport moral 2019

Le Président présente le rapport moral de l'exercice¹, en commençant par souligner la difficulté de l'exercice quand il survient neuf mois après la période concernée et alors que nous traversons une pandémie qui nous mobilise toutes et tous. Emmanuel Rusch présente l'année 2019 comme « charnière » pour la SFSP et met en exergue les éléments suivants :

- une situation financière rétablie ;
- une équipe salariée fortement restreinte puis largement transformée, avec le départ et le remplacement de la Déléguée générale ainsi que de la Cheffe de projets, le recrutement d'une chargée de communication et de deux chargés de missions en CDD pour s'occuper de projets de capitalisation des expériences en promotion de la santé ;
- une réorganisation du processus d'édition de la revue Santé publique, notamment dans un objectif de réduction des dépenses ;
- une activité maintenue malgré ces bouleversements, ce dont il remercie chaleureusement l'équipe salariée.

Parmi les activités majeures de l'année, le Président souligne en particulier l'accueil, à Marseille, de la 12^{ème} Conférence européenne de santé publique, organisée par EUPHA, l'association européenne. La co-organisation de l'événement a fait suite à la candidature déposée par la SFSP en 2015 et a mobilisé fortement l'équipe de l'association dès 2018 puis toute l'année 2019 de façon intense. L'enjeu majeur était la mobilisation de la communauté française de santé publique, habituellement peu présente dans ces espaces européens (une trentaine de participants), ainsi que l'accompagnement à la soumission de résumés. En outre, nous avons promu la visibilité des institutions françaises de santé publique, à travers une « Maison France », qui a rassemblé 9 organismes (Santé publique France, l'EHESP, l'Inserm, l'IRReSP, le HCSP, la Haute Autorité de Santé, l'IRD, l'Assurance maladie et l'Autorité de sûreté nucléaire).

Ces efforts ont payé, avec une participation exceptionnelle de 2400 personnes, contre moins de 2 000 habituellement, dont presque 600 Français.e.s. L'enjeu, pour l'avenir, est de maintenir et amplifier la dynamique internationale de la SFSP.

Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Nombre de votants : 35

Pour : 35

¹ [Présentation PowerPoint \(sfsp.fr\)](https://www.sfsp.fr)

Contre : 0

Absentions : 0

→ Le rapport moral de l'exercice 2019 est approuvé.

Présentation et vote du rapport d'activités 2019

Le Délégué général présente les principaux éléments relatifs aux activités de l'association en 2019² :

- Adhérents
 - o Le nombre d'adhérents personnes physiques a diminué de 10%.
 - o Le nombre d'adhérents personnes morales est resté stable.
- Organisation de la 12^{ème} Conférence européenne de santé publique
 - o 18 partenaires mobilisés dans le *Local support committee*
 - o Un record d'affluence : 2429 participants, 84 pays, 330 étudiants ; 582 Français
 - o 2000 résumés scientifiques (vs. 1500), 420 communications orales, 1261 affiches
 - o Pré-conférence SFSP francophone (176 personnes)
 - o 1 journal quotidien, « Sur le Pont »
 - o Une « Maison France », qui a rassemblé 9 organismes : Santé publique France, l'EHESP, l'Inserm, l'IReSP, le HCSP, la Haute Autorité de Santé, l'IRD, l'Assurance maladie et l'Autorité de sûreté nucléaire
- CAPLA-Santé, Cadre d'analyse des politiques locales activité physique-santé
 - o Finalisation des outils et première diffusion
 - o Présentation de l'outil dans divers espaces, notamment lors de la rencontre du Groupe de travail « Sport santé sur ordonnance » du Réseau français des villes santé OMS (Strasbourg, 15 octobre)
- Capitalisation des expériences en promotion de santé
 - o Poursuite des travaux du Groupe de travail national
 - o Formation de l'équipe au CIEDEL
 - o Engagement du chantier « Formation » (EHESP)
 - o Finalisation des outils méthodologiques
 - o Début de capitalisations thématiques : tabac, alcool, dépistage des cancers
 - o Structuration du dispositif national d'appui au déploiement
- Information
 - o 16 éditions du Flash Email
 - o 8500 abonnés
 - o 3 Flash spéciaux (capitalisation tabac, « Dry January »)
 - o 11 éditions du « Pont à rebours » (EPH Conference), 10 350 abonnés
 - o Twitter : relais des actualités sur @SFSPasso. 2050 abonnés (+65 % en un an)
- Revue Santé Publique
 - o Renouvellement du Comité scientifique éditorial, avec notamment la participation d'institutions et associations françaises (HAS, IRD, Anses, CUESP, Santé publique France, Institut Renaudot) et d'acteurs d'autres pays francophones (Algérie, Belgique, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Québec, Liban, Suisse)
 - o 6 numéros varia
 - o 351 abonnés « papier » (- 10%)
 - o 1 486 532 consultations via CAIRN (+ 45%)
 - o 169 experts, 159 articles soumis et 119 articles publiés
 - o 2 numéros spéciaux parus : Forêt & Santé (Revue forestière française), Dépistage des cancers (INCa)
 - o 4 dossiers spéciaux en préparation : Evaluation d'impacts en santé, Soins palliatifs, Données de santé, Education thérapeutique du patient

² [Rapport d'activités SFSP 20191.pdf](#)

Le rapport d'activités est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Nombre de votants : 35

Pour : 32

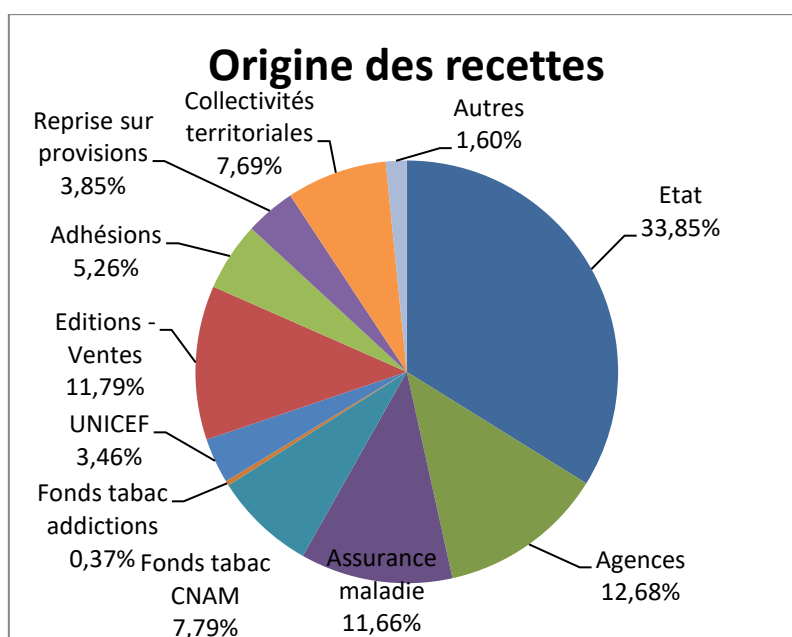
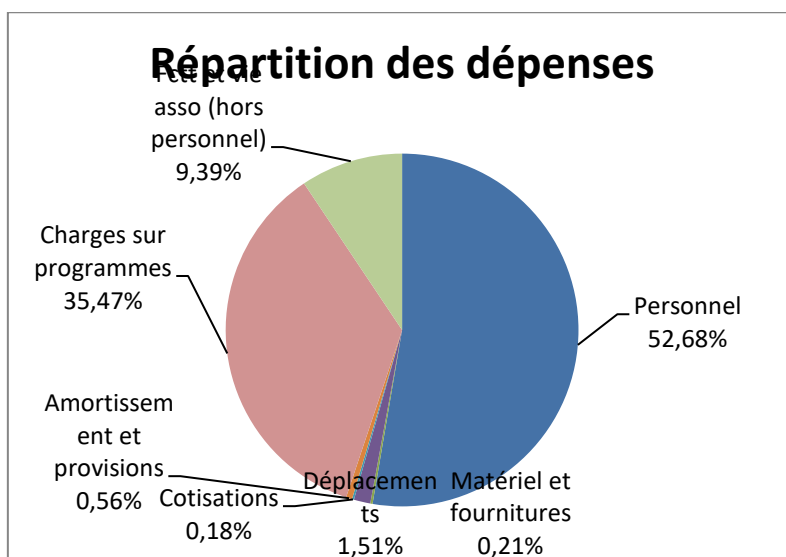
Contre : 0

Absentions : 3

→ Le rapport d'activités de l'exercice 2019 est approuvé.

Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2019

Le Trésorier présente les données clef de l'exercice 2019, dont le résultat est excédentaire de 101 283,38€.



Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale d'affecter l'intégralité de ce résultat à la réserve associative, ainsi que 10 000€ issus du compte « Report à nouveau », ce qui porterait le niveau de la réserve associative à 126 528,38€ à l'issue de l'exercice 2020. Ceci permettrait de reconstituer un niveau de réserve correspondant à au moins trois mois de fonctionnement de l'association, la mettant ainsi à l'abri d'une interruption de financement de la part d'un ou plusieurs de ses bailleurs de fonds.

La Commissaire aux comptes a fait connaître ses observations, consignées dans ses rapports : les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice 2019.

Le rapport financier, les comptes de l'exercice 2019 et les rapports du CAC sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Nombre de votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Absentions : 3

→ Le rapport financier, les comptes de l'exercice 2019 et les rapports du CAC sont approuvés.

Motion sur le montant des cotisations 2021

Le Groupe de travail sur le modèle économique de la SFSP a passé en revue l'enjeu des ressources tirées des adhésions, après l'augmentation du montant des cotisations décidée lors de l'Assemblée générale 2018 pour 2019. La part des ressources tirées des adhésions reste marginale, environ 5% de l'ensemble des ressources. Elle reste cependant un élément important, car il s'agit de ressources non affectées, qui donnent une marge de liberté à l'association pour mener ses activités. Le Groupe de travail a identifié deux options : celle d'accroître le montant des cotisations afin de générer davantage de ressources et celle de ne pas faire reposer sur les adhésions un enjeu financier.

Il semble important au Groupe de travail sur le modèle économique de déconnecter l'enjeu de l'adhésion de celui des ressources de l'association. L'objectif premier que doit se donner la SFSP doit être accroître le nombre des adhérents, pour servir les objectifs de l'association (réseautage, influence, plaidoyer), ce qui implique d'instaurer une politique volontariste à instaurer.

Ces considérations fondent une proposition d'évolution des montants de cotisation pour 2021, qui repose sur les principes suivants :

- **Accessibilité** – Concentration sur le nombre d'adhérents plutôt que sur les revenus afin d'accroître le réseau de la SFSP ainsi que son poids politique
- **Progressivité** – Adaptation des montants d'adhésion aux ressources financières des adhérents personnes morales
- **Adhésion minimale** – Maintien d'un montant minimal d'adhésion comme signal d'une certaine valeur associée à l'adhésion

Concernant l'adhésion des personnes physiques, deux options sont proposées :

- **Option 1 : 25€**, dont 3€ pour EUPHA. L'adhésion couplée SFSP-SRSP s'élèverait également à 25€, dont 3€ pour EUPHA et 10€ pour la SRSP concernée.
- **Option 2 : 35€**, dont 3 pour EUPHA. L'adhésion couplée SFSP-SRSP s'élèverait également à 35€, dont 3€ pour EUPHA et 20€ pour la SRSP concernée.

Dans les deux cas, l'adhésion « Etudiant » demeurerait à 10€, dont 3€ pour EUPHA.

Concernant l'adhésion des personnes morales, il est proposé le barème suivant :

Budget de dépenses de la structure	Montant des frais d'adhésions à la SFSP
Inférieur à 4 999 € / an	50 € / an
5 000 à 49 999 € / an	100 € / an
50 000 à 499 999 € / an	250 € / an
500 000 à 999 999 € / an	500 € / an
1 000 000 à 4 999 999 € / an	750 € / an
Supérieur à 5 000 000 € / an	1 000 € / an

La motion est soumise au vote de l'Assemblée générale.

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Absentions : 0

➔ Les nouveaux montants de cotisation sont approuvés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est close à 15h30.

Le Président

Emmanuel Rusch

La Secrétaire générale

Anne Vuillemin